



Mot de la Présidente du Jury

et

Proclamation des résultats

Professeur **Henri Désiré MODI KOKO BEBEY**, vous à qui la 6^{ème} édition est dédiée pour avoir soutenu et présidé les cinq premières avec grand soin et pour vos nombreuses contributions à la promotion du droit OHADA,

Professeur **Joseph DJOGBENOU**, Président du Comité scientifique de la 6^{ème} édition,

Professeur **Yvette KALIEU ELONGO**, membre du Comité scientifique,

Mesdames, Messieurs les professeurs, membres du Comité scientifique,

Chers professeurs, Maîtres, Mesdames, Messieurs, les membres du Jury,

Maître **Nicolin ASSOGBA**, Représentant de D2A Société Civile Professionnelle d'Avocats, partenaire privilégié qui accueille le présent évènement,

Monsieur **Paul BAYZELON**, Responsable de l'UNIDA, partenaire privilégié de la SID mais également acteur majeur de la promotion de l'OHADA en Afrique,

Professeur **Georges DECOCQ**, Secrétaire Général de l'Institut du Droit d'Expression et d'Inspiration Françaises (IDEF), partenaire de la SID,

Chers Représentants des structures partenaires en vos grades et rangs,

Monsieur **Mahoubé Odric HOUNDEKON**, lauréat résident au Bénin,

Monsieur **Mahunan Rodrigue DAVAKAN**, lauréat résident au Bénin,

Messieurs les lauréats du Sénégal et du Cameroun,

Docteur **Jaïrus AGOSSADOU**, Représentant de la Fondation du Droit Africain, Représentant de l'organisation du prix du Meilleur écrit OHADA,

Docteur **Ravel Benny DJIELON MOUTCHEU**, Président de la Société Internationale de Droit (SID),

Monsieur **Qowiyou FASSASSI**, Projet Manager du Concours du Meilleur Ecrit,

Mesdames, Messieurs les membres de l'équipe de l'organisation du Concours du Meilleur Ecrit,

Monsieur **Samson NORMAN**, Représentant des partenaires, Représentant du Cabinet SIRE OHADA, cher Collègue,

Mesdames Messieurs les invités, en vos grands et rangs,



Cérémonie de remise de prix – PME OHADA, 6^{ème} édition
Le 26 juillet 2024 - Cotonou, Cabinet D2A



Je vous adresse mes plus chaleureuses salutations. Je voudrais vous dire à quel point, je suis heureuse de prendre part à la présente cérémonie qui est l'aboutissement d'une année de travail acharné mais également de pur bonheur. Le comité d'organisation de ce prix d'excellence m'a fait l'honneur de me faire présider le jury de la sixième édition du Prix du Concours du Meilleur Ecrit OHADA. Recevez ma gratitude pour cette marque de confiance. C'est lors des préparatifs de la cinquième édition que j'ai personnellement découvert la Société Internationale du Droit grâce à l'IDEF, une organisation scientifique internationale qui œuvre pour la promotion du droit OHADA et que je représente par ailleurs. La qualité du travail qu'accomplit la SID, les exigences et la rigueur des organisateurs dans chacun des actes qu'ils posent, la qualité des écrits primés sont autant de raisons qui nous ont convaincus à confirmer avec la SID, le partenariat de l'IDEF d'une part et celui de SIRE OHADA d'autre part. C'est également pour ces mêmes motivations que je compte surtout personnellement m'engager durablement à leurs côtés.

La sixième édition a été lancée en novembre 2023 via de multiples canaux de communication ; la communauté des juristes OHADA y a manifesté beaucoup d'intérêt.

Nous avons travaillé sous la conduite bienveillante du comité scientifique qui a su nous apporter son éclairage lors du processus d'appréciation des écrits par le jury composé d'éminents juristes, chercheurs et praticiens. Malgré les agendas assurément chargés des uns et des autres, une vingtaine de membres du jury ont honoré leurs engagements avec professionnalisme et dans les délais impartis. Ce qui nous a permis de tenir le calendrier prévu par les organisateurs. Je voudrais ici remercier infiniment chacun des membres du jury de la 6^{ème} édition. Ils savent tous à quel point la tâche est ardue puisqu'il s'agit d'apporter des appréciations objectives sur les œuvres scientifiques d'autres juristes.

A vous tous, chers candidats au Concours, lauréats ou non, permettez-moi de saluer votre humilité, la première des qualités pour s'améliorer et s'accomplir. Vous l'avez tous, cette qualité, pour vous être livrés à cette aventure. En effet, tout juriste sait le temps qu'il est nécessaire d'investir pour rédiger le moindre écrit scientifique. Lorsqu'il s'agit de se soumettre à l'appréciation de ses pairs sanctionnée par une notation, la décision est davantage complexe à prendre ; et pourtant vous vous y êtes lancés. Soyez-en tous



*Cérémonie de remise de prix – PME OHADA, 6^{ème} édition
Le 26 juillet 2024 - Cotonou, Cabinet D2A*



félicités. Pour les candidats qui n'ont pu être primés cette année, nous espérons vivement vous voir réitérer cette riche expérience.

Mesdames, messieurs, à l'issue de la délibération et de la fixation de la moyenne minimale requise pour qu'un écrit soit primé, le jury de la sixième édition du Concours du Meilleur écrit OHADA a souverainement décidé lors de sa réunion tenue le 11 avril 2024, ce qui suit :

➤ **Est déclaré vainqueur de la catégorie meilleur commentaire de décision de justice**

1^{er} : Monsieur Fernand JOEMOU PATIO,

Rédacteur du commentaire de décision de justice « Clôture réputée contradictoire de compte courant : la CCJA maintient le cap » dont le numéro d'anonymat était **Janus A 30**.

Le lauréat est de nationalité Camerounaise. Il est doctorant en droit à l'Université de Dschang (Cameroun).

➤ **Sont déclarés vainqueurs de la catégorie meilleur article**

1^{er} : Monsieur Cheikh Saad Bouh THIAM,

Rédacteur de l'article « la contractualisation du droit des sociétés commerciales OHADA : une cure de jouvence au goût d'inachevé » dont le numéro d'anonymat était **Thémis A 37**.

Le lauréat est de nationalité Sénégalaise. Il est titulaire d'un master 2 de l'Institut National Universitaire Jean François Champollion (France).



*Cérémonie de remise de prix – PME OHADA, 6^{ème} édition
Le 26 juillet 2024 - Cotonou, Cabinet D2A*



2^e : Mahoubé Odric HOUNDEKON,

Rédacteur de l'article « le financement des sociétés à petit budget en droit OHADA à l'aune de la contractualisation du droit des sociétés commerciales » dont le numéro d'anonymat était **Thémis A 43**.

Le lauréat est de nationalité Béninoise. Il est titulaire d'un master 2 en droit privé fondamental de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

3^e : Mahunan Rodrigue DAVAKAN,

Rédacteur de l'article « l'autonomie de la volonté face à l'impérativité du droit OHADA des sociétés commerciales : l'articulation en question » dont le numéro d'anonymat était **Thémis A 42**.

Le lauréat est de nationalité Béninoise. Il est doctorant en droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (France).

Il est précisé que l'anonymat n'a été retiré par le comité d'organisation qu'après la réunion de délibération.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne cérémonie.

Fait à Paris, le 26 juillet 2024

Arlette BOCCOVI